



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2022

Référence
2022_25

Objet de la délibération
Changement du mode de chauffage dans le cadre des énergies renouvelables et travaux d'isolation thermique

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	6

Date de la convocation
15/09/2022

Date d'affichage
15/09/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHARLEVILLE
Le : 22/09/2022

Et

Publication ou notification du :
22/09/2022

L' an 2022 et le 21 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de PELTIER JOSETTE, Maire

Présents : Mme PELTIER JOSETTE, Maire, Mmes : SARAZIN ISABELLE, SNIDARO KAREN, MM : MIGEOT HERVE, NANCY DOMINIQUE, TITEUX ARNAUD

Excusé(s) : Mmes : LAVAL GWENDOLINE, TRISTANT AURELIE, M. STEVENIN GEOFFREY

Absent(s) : Mme GILLET BRIGITTE, M. LAVAL JEAN-MARIE

A été nommé(e) secrétaire : M. NANCY DOMINIQUE

Objet de la délibération : Changement du mode de chauffage dans le cadre des énergies renouvelables et travaux d'isolation thermique

Madame La Maire expose les faits suivants :

Le compte-rendu de la visite réalisée le 13 avril 2022 par l'ALE08 pour ce logement communal fait mention :

- De la présence d'une chaudière à fuel ancienne qui sera probablement difficile de réparer en cas de panne et qui pourrait tomber sous le coup de la nouvelle réglementation qui est entrée en vigueur au 01 07 2022.
- D'un logement qui n'est pas isolé mais pour lequel l'isolation intérieure est impossible dans l'état actuel compte tenu de la configuration de ce logement. Il est noté que l'isolation pourrait être envisagée dans le cadre d'une réhabilitation globale qui ne pourrait se faire que lorsque le logement sera vacant.
- De l'absence de système de ventilation général. Il y a une VMC dans la salle de bain et les WC.

Compte tenu de la présentation de la synthèse faite ce jour par l'ALE08 (travaux-aides potentielles), les travaux à réaliser prochainement seraient de :

- Remplacer la porte d'accès au grenier par une porte isolante et étanche,
- Vérifier l'isolation des combles et la renforcer par environ 50 cm d'isolant,
- Vérifier l'étanchéité de la toiture car des traces d'humidité apparaissent au niveau des poutres des chambres.
- Remplacer la chaudière à fioul : cuve à fioul à déposer, installation d'une chaudière à granulés ayant un réservoir à remplir manuellement pouvant produire de l'eau chaude de manière à retirer le ballon d'eau chaude actuel.

Les aides financières potentielles sont :

- Le dispositif Climaxion de la Région Grand Est pour le changement de la chaudière dans le cadre des énergies renouvelables qui serait de 50% des dépenses éligibles,
- L'aide de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises dans le cadre du Plan Climat Energie Communal (PCEC), plan auquel la commune a adhéré, pour le changement de la chaudière et l'isolation des combles,
- Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour le changement de la chaudière et l'isolation des combles

Madame La Maire fait part des devis :

- Changement de la chaudière : 18620.01 € HT soit 19644.11 € TTC
- Vérification toiture, isolation des combles : 5176 € HT soit 5598.83 € TTC

- Changement de la porte d'accès au grenier par une porte isolante : 820 € HT soit 865.1 € TTC

Compte tenu des évolutions réglementaires du 1^{er} juillet 2022 concernant les chaudières à fuel et du fait que la chaudière actuelle est ancienne et pourrait tomber en panne cet hiver sans possibilité de la remplacer,
Compte tenu des études faites par ALE08,
Compte-tenu de l'impossibilité d'y installer un autre mode de chauffage que celui d'une chaudière à granulés,

Madame la Maire propose au Conseil Municipal :

- De valider ce dossier et d'engager la réalisation de ces travaux
- D'effectuer les demandes d'aides financières auprès des financeurs potentiels : La Région Grand Est dans le cadre du programme Climaxion, La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises dans le cadre du PCEC, et L'ALE08 et la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises pour la valorisation des CEE auprès des partenaires
- De valider les devis des entreprises retenues : Mr Kevin, P'titfred et ProBatiRenov
- De prévoir les crédits correspondants (dépenses et recettes) au budget

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce point.

Le Conseil Municipal,

- Entendu l'exposé de Madame La Maire,
- Après en avoir délibéré et procédé au vote,
- A l'unanimité

DÉCIDE

- De valider ce dossier et d'engager la réalisation de ces travaux
- D'effectuer les demandes d'aides financières auprès des financeurs potentiels : La Région Grand Est dans le cadre du programme Climaxion, La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises dans le cadre du PCEC, et L'ALE08 et la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises pour la valorisation des CEE auprès des partenaires
- De valider les devis des entreprises retenues : Mr Kevin pour le remplacement de la chaudière pour un montant de 18620.01 € HT, ProBatiRenov pour le remplacement de la porte intérieure pour un montant de 820 € HT et P'titfred pour la vérification de la toiture, l'isolation des combles pour un montant de 5176 € HT
- De prévoir les crédits correspondants (dépenses et recettes) au budget
- D'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires en rapport avec ce dossier et à intervenir si besoin

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/09/2022
Le Maire
JOSETTE PELTIER

Le secrétaire de séance
DOMINIQUE NANCY

